

**N° 8 – Délibération relative à la modification du tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018 – BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU la saisine de la CAP placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ;

CONSIDERANT la nécessité de proposer un reclassement professionnel à un agent sur un poste d'un autre cadre d'emploi ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **de créer les postes correspondants définis ci-après :**

Nombre de postes	Grade / Emploi	Régime d'emploi
1	Ingénieur	TC
1	Adjoint administratif	TNC 30 H

- **de supprimer les postes suivants lorsqu'ils seront devenus obsolètes.**

Nombre de postes	Grade / Emploi	Régime d'emploi
1	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC
1	Adjoint d'animation	TC

- **et de modifier le tableau des effectifs des emplois en conséquence.**

La dépense correspondante est inscrite au budget au chapitre 012.